



POLE SPORTIF

COMPETITIONS MASCULINES
SECTION JEUNES A 11

Réunion du :	Mercredi 11 décembre 2024
A :	Visioconférence
Président :	M. Jean-Pierre Cretenet
Présents :	M. : Rabah Amira - Eric Marie - Thimoté Muot - Mme : Marinette Boch Techniciens : Mrs : Gaëtan Henriot - Marc Tisserand.
Excusés :	Jean- Michel Guyonvernier - Victor Nigro - Jérôme Pierre- Florent Favrot-Jean-Luc Lambla

Début de séance 18 h 30

1-Etablissement des classements « Automne » 2024 U18 et U15

- Consultation des classements sportifs (points gagnés sur le terrain) pour les U18 -
modération de ces classements en fonction des éventuels bonus, malus et critères
d'encadrement tels que définis dans les règlements des compétitions jeunes à 11.
- Consultation des classements sportifs (points gagnés sur le terrain) pour les U15 -
modération de ces classements en fonction des éventuels bonus, malus et critères
d'encadrement tels que définis dans les règlements des compétitions jeunes à 11.

2-Formation des différents groupes qui évolueront en phase « printemps » DTB.

- Voir documents joints à ce pv.

**3- 7 Equipes U15 DTB « promotion automne 2024 » seront proposées à la LBFC pour
son championnat U15 R2 « printemps »**

- US SAINT VIT
- AS BAVILLIERS
- FC MORTEAU MONTLEBON
- CA PONTARLIER 2
- BESANCON FOOTBALL
- FC VALDAHON - VERCEL 2
- FC GRAND BESANCON 2

Le club de BRCL, bien que son équipe ait terminé 2ieme de son groupe promotion, ne peut être promu car l'éducateur en charge de l'équipe ne peut justifier d'être en possession du module U15 ou du CFI U 14-U19 avant le 31 décembre 2024, cette obligation figure à l'article 28 du règlement des compétitions U15 publié le 02/09/2024.

4 - Projet de création d'un groupe U14 « excellence » saison 2025-2026 :

Discussions sur ce projet, accord de la commission pour lancer cette nouvelle compétition sur des bases telles que nous les appliquons en u17 et u18, les clubs devront candidater et ils seront choisis en fonction de critères préalablement établis. Une présentation du projet sera effectuée lors de la réunion du pôle sportif/ETD du 10/01/25, une consultation auprès des clubs concernés suivra et si les conditions sont réunies, le Comité directeur du DTB votera pour ou contre.

Le Président

Jean-Pierre Cretenet

Séance levée à 20 h 30